

Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

16 Place de la Libération 43 000 LE PUY-EN-VELAY

EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE L'AERODROME - SECTEUR EST -

COMMUNE DE LOUDES (43)

Annexe formulaire CERFA n°14734*02



Bureau d'études en environnement - Ingénieurs conseils en développement durable

14 allée de la Bertrandière Téléphone 04 77 92 71 47

42 580 L'ETRAT

Sarl au capital de 7500 €

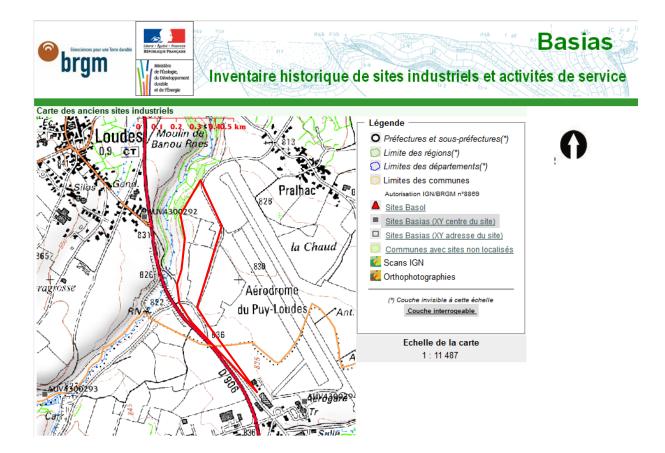
485 127 757 RCS Saint-Étienne

Code ape 7112B

www.eco-strategie.fr

contact@eco-strategie.fr



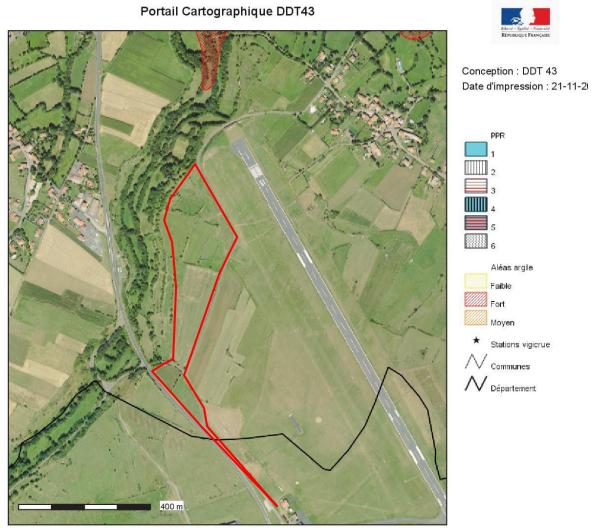


Site AUV4300292 : Garage JOUBERT en activité depuis 1946 ;

Site AUV4300294 : aérodrome de Loudes

Localisation du site d'implantation du projet par rapport aux sites pollués connus

A1662-R161121 page 2 / 13



Portail Cartographique de la DDT 43 Conception : DDT 43 © IGN BD Carto - BD Topo - BD Parcellaire - SCANS® - CRAIG Ortophoto. Portail cartographique de la direction départementale des territoires (DDT) de la Haute-Loire, permettant de visualiser les données et les informations géographiques dont elle dispose. Les informations du portail cartographique de la DDT 43 sont fournies à titre informatif. L'obtention d'informations depuis le portail cartographique ne dispense pas des consultations obligatoires auprès des autorités publiques, des gestionnaires de données et de servitudes ou des services instructeurs. En outre, l'attention de l'utilisateur du portail cartographique est attirée sur le fait que les différentes couches de données ont été réalisées à des échelles différentes. Leur superposition peut entraîner des représentations erronées.

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
SG/SPSSI/PSI1 - CP2I (DOM/ETER)

Localisation du site d'implantation du projet vis-à-vis de l'aléa retrait-gonflement des argiles

A1662-R161121 page 3 / 13

Conception: DDT 43 Date d'impression: 21-11-21 Communes Département Cours d'eau Zones humides Cours d'eau L2 Cours d'eau L2 Cours d'eau L1 Cours d'eau L2 Emprises des plans d'eau Emprises des plans d'eau

Portail Cartographique DDT43

Description:

Portail Cartographique de la DDT 43 Conception : DDT 43 © IGN BD Carto - BD Topo - BD Parcellaire - SCANS® - CRAIG Ortophoto. Portail cartographique de la direction départementale des territoires (DDT) de la Haute-Loire, permettant de visualiser les données et les informations géographiques dont elle dispose. Les informations du portail cartographique de la DDT 43 sont fournies à titre informatif. L'obtention d'informations depuis le portail cartographique ne dispense pas des consultations obligatoires auprès des autorités publiques, des gestionnaires de données et de servitudes ou des services instructeurs. En outre, l'attention de l'utilisateur du portail cartographique est attirée sur le fait que les différentes couches de données ont été réalisées à des échelles différentes. Leur superposition peut entraîner des représentations erronées.

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
SG/SPSSI/PSII - CP2I (DOM/ETER)

Localisation du site par rapport au réseau hydraulique

Le site s'inscrit à environ 100 m à l'est du ruisseau du Say, classé en liste 1.

A1662-R161121 page 4 / 13

Portail Cartographique DDT43 Conception: DDT 43 Date d'impression : 21-11-2 ZPPAUP Sites classés Linéaires des ZSC Haute-Lo Directive habitats - ZSC Hau Détail habitats des ZSC Hau Directive oiseaux Directive oiseaux - ZPS Hau Réserves de chasse PNR Livradois-Forez ZNIEFF II ZNIEFF de type 1 « DEVES » ZNIEFF de type 2 Département

Description:

Portail Cartographique de la DDT 43 Conception : DDT 43 © IGN BD Carto - BD Topo - BD Parcellaire - SCANS® - CRAIG Ortophoto. Portail cartographique de la direction départementale des territoires (DDT) de la Haute-Loire, permettant de visualiser les données et les informations géographiques dont elle dispose. Les informations du portail cartographique de la DDT 43 sont fournies à titre informatif. L'obtention d'informations depuis le portail cartographique ne dispense pas des consultations obligatoires auprès des autorités publiques, des gestionnaires de données et de servitudes ou des services instructeurs. En outre, l'attention de l'utilisateur du portail cartographique est attirée sur le fait que les différentes couches de données ont été réalisées à des échelles différentes. Leur superposition peut entraîner des représentations erronées.

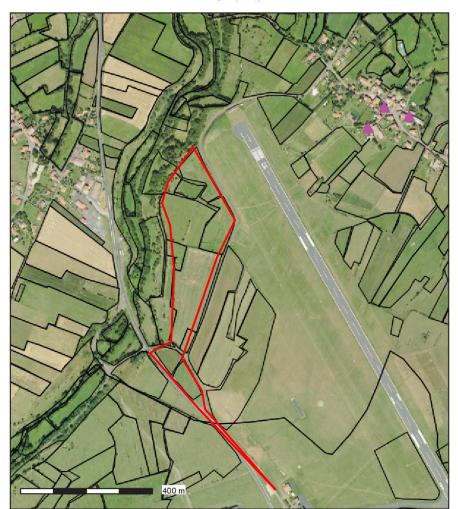
Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
SG/SPSSI/PSI1 - CP2I (DOM/ETER)

Localisation du site par rapport aux espaces naturels

A1662-R161121 page 5 / 13

Portail Cartographique DDT43





Conception: DDT 43
Date d'impression: 21-11-2

Communes

// Département

Sièges des exploitations ag

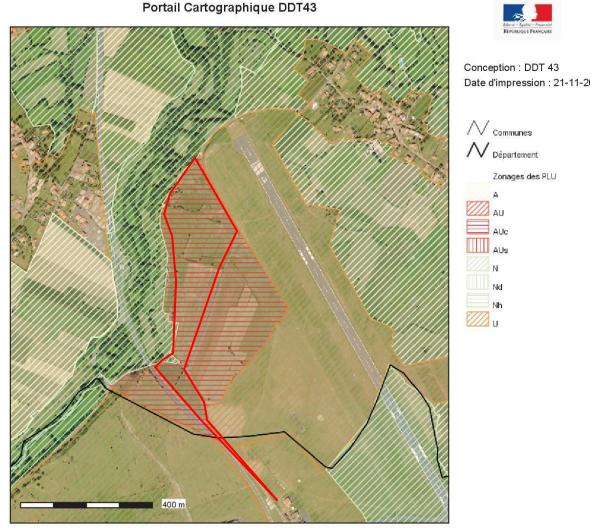
Description:

Portail Cartographique de la DDT 43 Conception : DDT 43 © IGN BD Carto - BD Topo - BD Parcellaire - SCANS® - CRAIG Ortophoto. Portail cartographique de la direction départementale des territoires (DDT) de la Haute-Loire, permettant de visualiser les données et les informations géographiques dont elle dispose. Les informations du portail cartographique de la DDT 43 sont fournies à titre informatif. L'obtention d'informations depuis le portail cartographique ne dispense pas des consultations obligatoires auprès des autorités publiques, des gestionnaires de données et de servitudes ou des services instructeurs. En outre, l'attention de l'utilisateur du portail cartographique est attirée sur le fait que les différentes couches de données ont été réalisées à des échelles différentes. Leur superposition peut entraîner des représentations erronées.

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
SG/SPSSI/PSI - CP2I (DOM/ETER)

Localisation du site par rapport au contexte agricole

A1662-R161121 page 6 / 13



Portail Cartographique de la DDT 43 Conception : DDT 43 © IGN BD Carto - BD Topo - BD Parcellaire - SCANS® - CRAIG Ortophoto. Portail cartographique de la direction départementale des territoires (DDT) de la Haute-Loire, permettant de visualiser les données et les informations géographiques dont elle dispose. Les informations du portail cartographique de la DDT 43 sont fournies à titre informatif. L'obtention d'informations depuis le portail cartographique ne dispense pas des consultations obligatoires auprès des autorités publiques, des gestionnaires de données et de servitudes ou des services instructeurs. En outre, l'attention de l'utilisateur du portail cartographique est attirée sur le fait que les différentes couches de données ont été réalisées à des échelles différentes. Leur superposition peut entraîner des représentations erronées.

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
SG/SPSSI/PSII - CP2I (DOM/ETER)

Localisation du site par rapport au zonage urbanistique

Zone AUc (ou AUi) : La zone AUi est une zone urbaine insuffisamment équipée pour permettre une utilisation immédiate, mais dont l'urbanisation est permise dans les conditions fixées au règlement. Elle correspond aux zones d'extensions de l'urbanisation. Elle est destinée à l'accueil d'activités économiques.

A1662-R161121 page 7 / 13

Zone N : La zone N est une zone à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique.

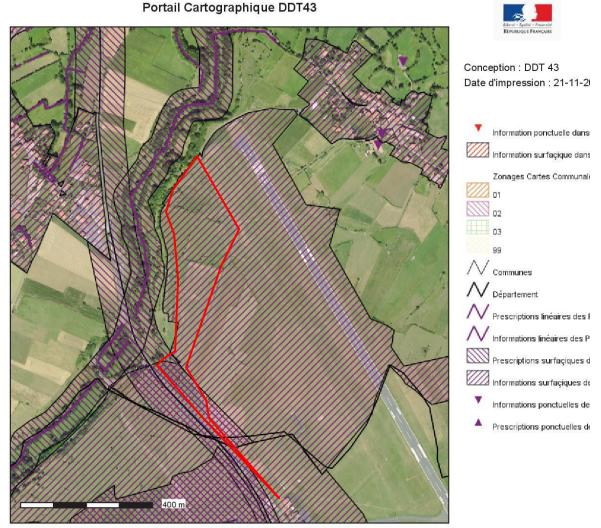
Article 2:

Dans la zone N, dans la mesure où ils ne compromettent pas la qualité des sites, paysages et milieux naturels, [sont autorisés] :

- Les travaux d'aménagement destinés à faciliter l'accessibilité et la mise en valeur du site ainsi que les équipements de sécurité éventuellement nécessaires. [...]

Ici, le projet prévoit un accès au sein du secteur N (pour partie).

A1662-R161121 page 8 / 13



Portail Cartographique de la DDT 43 Conception : DDT 43 © IGN BD Carto - BD Topo - BD Parcellaire - SCANS® - CRAIG Ortophoto. Portail cartographique de la direction départementale des territoires (DDT) de la Haute-Loire, permettant de visualiser les données et les informations géographiques dont elle dispose. Les informations du portail cartographique de la DDT 43 sont fournies à titre informatif. L'obtention d'informations depuis le portail cartographique ne dispense pas des consultations obligatoires auprès des autorités publiques, des gestionnaires de données et de servitudes ou des services instructeurs. En outre, l'attention de l'utilisateur du portail cartographique est attirée sur le fait que les différentes couches de données ont été réalisées à des échelles différentes. Leur superposition peut entraîner des représentations erronées.

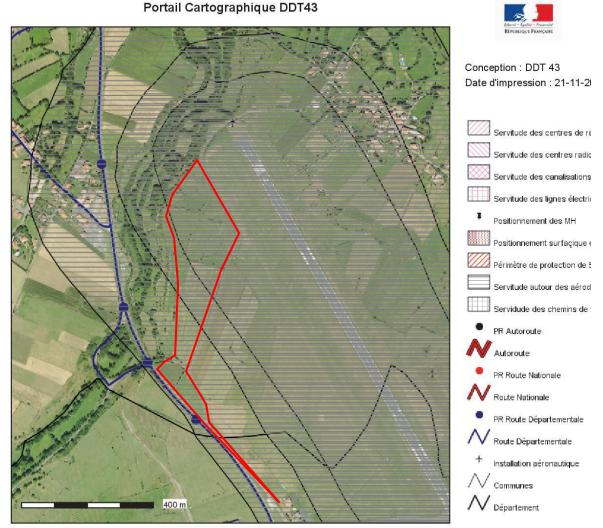
Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
SG/SPSSI/PSII - CP2I (DOM/ETER)

Localisation du site par rapport aux prescriptions urbaines

Une marge de recul de 35 m est prévue de part été d'autre de la RD 906 (au sud du site).

Le site s'inscrit également dans un périmètre de Droit de Préemption Urbain (DPU).

A1662-R161121 page 9 / 13



Portail Cartographique de la DDT 43 Conception : DDT 43 © IGN BD Carto - BD Topo - BD Parcellaire - SCANS® - CRAIG Ortophoto. Portail cartographique de la direction départementale des territoires (DDT) de la Haute-Loire, permettant de visualiser les données et les informations géographiques dont elle dispose. Les informations du portail cartographique de la DDT 43 sont fournies à titre informatif. L'obtention d'informations depuis le portail cartographique ne dispense pas des consultations obligatoires auprès des autorités publiques, des gestionnaires de données et de servitudes ou des services instructeurs. En outre, l'attention de l'utilisateur du portail cartographique est attirée sur le fait que les différentes couches de données ont été réalisées à des échelles différentes. Leur superposition peut entraîner des représentations erronées.

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
SG/SPSSI/PSII - CP2I (DOM/ETER)

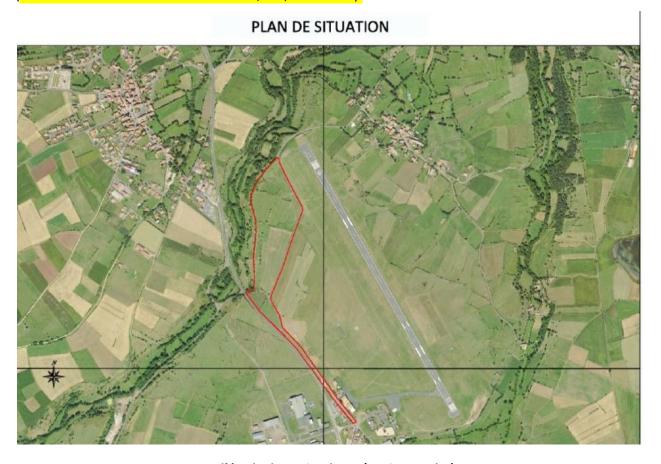
Localisation du site par rapport aux servitudes d'utilité publique

Le site s'inscrit dans la servitude associée à l'aérodrome de Loudes.

A1662-R161121 page 10 / 13

Inventaires terrain

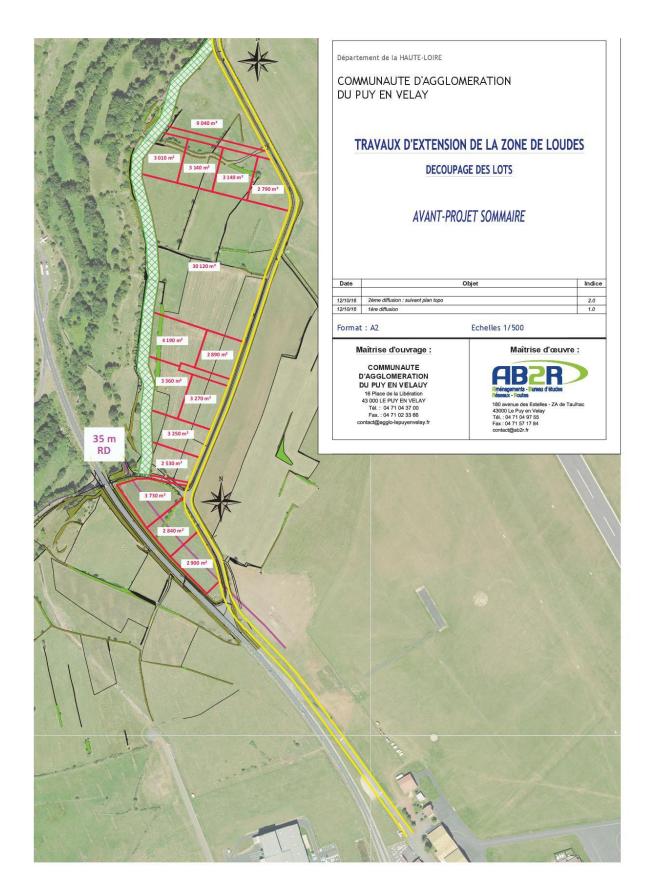
La zone d'étude a été visitée le 28 octobre 2016 pour en définir les potentialités écologiques (conditions météo favorables : ensoleillé, 5°C, vent faible).



Zone d'étude du projet de ZA (environ 10 ha)

Habitats

A1662-R161121 page 11 / 13



Plan projet au 21/11/2016

A1662-R161121 page 12 / 13



Direction régionale des affaires culturelles

Clermont-Ferrand, le

2 8 JUIN 2016

Pôle architecture et patrimoines Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par Elise NECTOUX

Le directeur régional des affaires culturelles par intérim

2: 04 73 41 27 75

⊠: elise.nectoux@culture.gouv.fr

AB2R

180, avenue des Estelles

ZA de Taulhac

003006 43000 LE PUY-EN-VELAY

Objet : Haute-Loire - Loudes - projet d'extension de la zone d'activité Etat des connaissances de la carte archéologique nationale.

Monsieur,

En réponse à votre courriel du 21 juin 2016 concernant le projet d'extension de la ZA de Loudes (aérodrome), j'ai l'honneur de vous informer que celui-ci se situe dans un secteur à fort potentiel archéologique (occupations antiques à proximité, possibles occupations antérieures, néolithique entre autre).

En conséquence et en application du livre V du code du patrimoine, un diagnostic archéologique sera prescrit par le préfet de Région sur l'assiette du projet.

La prescription du diagnostic archéologique interviendra lors de l'instruction du dossier d'autorisation du projet. Néanmoins, le maître d'ouvrage peut nous en demander la réalisation anticipée par courrier comportant les renseignements suivants conformément à l'article R 523-12 du Code du patrimoine :

- plan de situation sur la commune,
- plan parcellaire et références cadastrales complètes (section et parcelles),
- surface sur laquelle porte la demande de réalisation de diagnostic.
- nom et adresse de l'aménageur,
- nom et adresse du propriétaire si différent,
- descriptif du projet et son emplacement sur le terrain d'assiette,
- notice précisant les modalités techniques envisagées pour l'exécution des travaux.

Je vous informe par ailleurs, qu'en vertu des articles L. 524-1 et suivants du code du patrimoine, une redevance d'archéologie préventive est due pour tous travaux affectant le soussol. Dans le cadre des projets de lotissement ou de ZAC, cette redevance ne s'applique qu'aux constructions réalisées et non pas à la surface globale des zones loties ou aménagées.

wi

Pour le directeur régional des affaires culturelles par intérim et par délégation

Claudine Girardy-Caillat ingénieure d'études

Direction régionale des affaires culturelles

Hôtel de Chazerat, 4 rue Pascal BP 378, 63010 Clermont-Ferrand Cedex 1. Tél.: 04 73 41 27 19 ; Fax: 04 73 41 27 26 http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes

A1662-R161121 page 13 / 13